



1815	CAZERGUES	
1817	MASSONNIÉ J	1928
1818	NICOULEAU J	1947
1821	MARQUET Ch	1971
1830	BONHOMME L	1977
1832	FAURIE Ch	1999
1834	CABESSUT G	2014
1841	TERRANCLE S	2020
1843		
1846		
1848		
1848		
1854		



Bouloc, les nouvelles

SOMMAIRE

p.2 Édito • p.4 Conseil Municipal des Jeunes • p.6 Le menu évalué par les écoliers • p.8 Séjour social • p.10 Dossier « Sobriété énergétique » • p.12 Rénovation de l'éclairage public • p.14 Des drones dans le ciel • p.16 Les Nuits de la lecture • p.18 Vie associative • p.21 Vie économique • p.22 Si Bouloc m'était conté

LE MOT DU MAIRE

L'édito de Serge Terrancle

Chères Boulocaïnes,
Chers Boulocaïns,

En cette fin d'année 2022, notre équipe vous adresse nos vœux de bonne et heureuse année. Que 2023 vous apporte, dans vos familles, dans vos entreprises, la santé, le bonheur, le travail et la sérénité.

Pour 2023, j'en appelle à la responsabilité de tous dans notre comportement quotidien pour minimiser nos dépenses énergétiques. Il en va de l'implication de chacun, dans nos bâtiments publics de veiller à la bonne utilisation de l'éclairage et du chauffage. Pour la période des fêtes de fin d'année, notre village s'habillera de ses éclairages de Noël mais le fera sur une durée plus courte.

La municipalité gère au quotidien ces secteurs de dépenses publiques afin de préserver le pouvoir d'achat de nos Boulocaïns comme nous le faisons depuis plus deux ans.

Pour 2023, différents projets vont se concrétiser : la mise en place d'un Conseil Municipal de Jeunes, la vidéoprotection, l'isolation de l'ancienne école élémentaire, l'aménagement de la plaine des sports. Seront aussi engagés la continuité des projets à venir : l'esplanade de Verdun, la salle plurivalente et la médiathèque. Un bilan sera fait lors de la cérémonie des vœux.

En cette fin d'année, le passage à double sens du chemin de Saint-Jean va permettre un

délestage du centre-ville. Un moment très attendu de tous.

Beaucoup de dossiers sont suivis et concrétisés.

Merci à tous les élus et agents qui œuvrent jour après jour pour votre bien être et pour notre village. Un investissement fort et une présence au quotidien de l'équipe que je remercie.

Un remaniement a été effectué en cette fin d'année. Des changements de compétences permettent une continuité dans le travail journalier.

La période des fêtes de fin d'année doit être un moment de plénitude, de tranquillité retrouvée et de fête. Les animations organisées par la municipalité ou le milieu associatif nous permettent de nous retrouver pour savourer ces moments particuliers en famille et entre amis.

Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux habitants et je les invite à nous rejoindre pour notre traditionnelle cérémonie de vœux qui se déroulera le 13 janvier à 19h à la salle des fêtes.

Profitez de vos familles de vos enfants et vos amis.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Serge Terrancle
Maire de Bouloc



Prendre rendez-vous avec vos élus

Pour prendre rendez-vous avec Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints, veuillez contacter l'accueil de la mairie par téléphone au **05 62 79 94 94** ou par e-mail sur accueil@mairie-bouloc.fr

État civil

Naissances

Edenne CRAMET SOTO FERREIRA
le 06/09/2022

Eve CUTAYA
le 09/09/2022

Stella FOCK-LAPP
le 26/09/2022

Emma PHILIPPE
le 26/09/2022

Clémence MENAND
le 10/10/2022

Zoé GAUTIER
le 18/10/2022

Lewis KINENGA BABAKANI
le 24/10/2022

Bella LEGRAND
le 24/10/2022

Manoa LOCCI ESPINOZA
le 02/11/2022

Imaë PESTIAUX
le 06/11/2022

Mariages

Aurore LASSAUVETAT et Jérémy LAURENT
le 08/10/2022

Décès

Sylviane DESSALES épouse NOEL
le 06/09/2022

Joseph RACAUD
le 09/09/2022

Anna ATTANASIO épouse RENARD
le 10/09/2022

Stéphane SAINT-LANJUI
le 14/09/2022

Marguerite FLEURY épouse DE TORRES
le 23/09/2022

Gérard PRUVOST
le 29/09/2022

Maria CODEN épouse DEJEAN
le 16/10/2022

Pharmacies de garde

Pour connaître les pharmacies de garde, appelez le résogardes : **3237**

Liste sous réserve de modifications*

Dimanche 18 décembre
Pharmacie du Château d'eau
5 place Nougéin à Aucamville
05 62 75 21 91

Dimanche 25 décembre
Pharmacie du Barry
Centre Commercial du Barry à Gratentour
05 61 82 37 64

Dimanche 1^{er} janvier 2023
Pharmacie de Saint-Génies
2 rue des Cimes - Local A12
à Saint Génies Bellevue - 05 61 74 69 30

Dimanche 8 janvier
Pharmacie de la Fontaine
Rue de la Fontaine à Montberon
05 61 74 44 55

Dimanche 15 janvier
Pharmacie La Grande Pharmacie
Route de Saint-Sauveur à Saint-Jory
05 61 35 50 14

Dimanche 22 janvier
Pharmacie des Arts
83 route de Fronton à Aucamville
05 61 70 26 15

Dimanche 28 janvier
Pharmacie Centrale
15 avenue des Chalets à Launaguet
05 61 74 04 57

Dimanche 5 février
Pharmacie du Pont de l'Hers
36 route de Bessières à Launaguet
05 61 74 85 34

Dimanche 12 février
Pharmacie des Vitarelles
3 route de l'Hers à Lespinasse
05 61 82 03 82

Dimanche 19 février
Pharmacie du Quinze
21 route de Bessières à Pechbonnieu
05 61 09 88 48

Dimanche 26 février
Pharmacie de Buffebiau
46 rue de la Pépinière à Castelnest
05 61 70 17 33

Dimanche 5 mars
Pharmacie Glandor
168 avenue de Toulouse à Cépet
05 61 09 55 86

Dimanche 12 mars
Pharmacie de Fronton
98 route de Fronton à Fonbeuzard
05 61 70 10 26

Dimanche 19 mars
Pharmacie de la Nationale
25 route Nationale 20 à Saint-Jory
05 34 27 03 27

Dimanche 26 mars
Pharmacie Ghedin
Rue Jean-Pascal à Labastide Saint-Sernin
05 61 84 90 93



Agenda

Décembre

18/12 ► Le Père Noël fait son marché de 10 h 00 à 12 h 00
Parking de la Maison des Associations

19/12 ► Réunion publique sur l'installation des conteneurs semi-enterrés à 20 h 00 - Salle des fêtes

Janvier

13/01 ► Vœux du Maire à 19 h 00 - Salle des fêtes

21/01 ► Repas trimestriel à partir de 11 h 30
Salle des fêtes
Association Joie de Vivre

29/01 ► Vide-grenier de 09 h 00 à 17 h 00
Salle des fêtes - Association Le Trèfle

Février

04/02 ► Soirée théâtre "Tais-toi et rame" à 20 h 30 - Salle des fêtes

19/02 ► Thé dansant à 14 h 30 - Salle des fêtes
Association Joie de Vivre

Mars

04/03 ► Bourse aux vêtements de 09 h 00 à 17 h 00
Complexe sportif - AOSPM

05/03 ► Loto à partir de 10 h 00
Complexe sportif
Bouloc Activ' Génération

11/03 ► Repas des haricots à partir de 11 h 30 - Salle des fêtes
Association La Fraternelle



Vous souhaitez tout savoir sur la commune en temps réel ? Voici toutes nos publications et où les trouver...

Guide pratique

Il est distribué dans vos boîtes aux lettres en fin d'année.



Bulletin municipal

Vous le tenez entre vos mains, c'est un trimestriel, il est distribué dans vos boîtes aux lettres.



Affichage municipal

Bibliothèque, ancienne cantine scolaire, La Poste, le parking de la Mairie et celui de la Maison des Associations.

Affichage publicitaire

Rue de la Tuilerie (2), rue Jean Jaurès (2).



Affichage lumineux

(Rue Jean Jaurès : rond-point du supermarché et square Saint-Yves)



Presse locale

La Dépêche du Midi (quotidien) et Le Petit Journal (hebdomadaire)



Les réseaux sociaux

Facebook (Bouloc31, Boulocvieeco, les marchés de Bouloc 31...) Instagram (Boulocmaville), Twitter (bouloc31)



Site internet de la commune
www.mairie-bouloc.fr



Gilbert Estampe
Adjoint au Maire en charge de la commission « Patrimoine communal et cérémonies ».



Sabrina Lanes
Adjointe au Maire en charge de la commission « Enfance, vie scolaire, extra-scolaire et PEdT »

Du changement dans le Conseil municipal

De nouvelles fonctions ont été attribuées suite aux démissions de Marie-Hélène Chevalier et Jean-Jacques Ferra des fonctions d'adjoint au maire et du départ de Lilian Clede du Conseil municipal.



Maria Rubio
Conseillère Déléguée aux « sports, culture, loisirs, communication et vie associative ». Membre de la commission « Promotion du territoire » (CCF).



Frédéric Cotté
Conseiller municipal

Élection du Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil municipal des Jeunes compte huit nouveaux élus. Durant deux ans, ils mèneront des réflexions sur des questions d'intérêt communal.

Cette nouvelle instance citoyenne est composée d'un maire, deux adjoints et cinq conseillers municipaux. Ils siègeront dans les commissions suivantes : commission animation jeunesse, loisirs, citoyenneté, commission budget, commission communication, communication aménagement, espace et nature.

Dès le mois d'octobre, les élus ont présenté les modalités d'inscription aux élèves de CM1, CM2 de l'École Élémentaire Antoine Bernès et les 6^e et 5^e du Collège Alain Savary de Fronton.

Francis Benarrous, élu en charge du CMJ, a reçu huit candidatures fortes en propositions. Ce nombre encourageant élit d'office les candidats. La nomination du nouveau maire des jeunes a eu lieu le 2 décembre dernier à la salle du Conseil municipal.

À l'heure de l'impression, nous ne connaissons pas le nom du nouvel édile. Nous souhaitons aux jeunes élus deux belles années d'actions et de concertation au service des habitants.

« Pour rester branché, élaguez ! »

Enedis lance une campagne de communication pour l'élagage de vos plantations. La chute de branches cause régulièrement l'arrachage des lignes téléphoniques en cas de vent ou d'intempérie. Si vous êtes propriétaire, vous avez la responsabilité de l'entretien des espaces verts situés à proximité des réseaux de télécommunication.

Vous devez mener des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres.



Signature d'une convention avec Mutualia

Serge Terrance, maire de Bouloc et Jean-Louis Bellon, responsable du développement de Mutualia, ont signé la convention de partenariat.

La complémentaire santé Mutualia Territoires Solidaires présente des services de proximité en lien avec la prévention, l'aide à la personne ou encore le parcours des soins (optique, audition...). Depuis le 8 décembre, une conseillère est disponible tous les deuxièmes jeudis du mois à la Salle Garonne (ancien presbytère) sur rendez-vous pour vous conseiller dans vos démarches.

Ce dispositif ne nécessite aucune participation financière de la collectivité.



Recensement

Les agents recenseurs passeront à votre domicile du 19 janvier au 18 février prochain. Ils mailleront l'ensemble de la commune afin de récolter les informations nécessaires. Il est également possible de répondre aux questions de l'INSEE via le site le-recensement-et-moi.fr

Le recensement est un acte civique obligatoire qui profite à tous !

Vivre ensemble



Brûlage des déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts ou tout autre type de déchets est interdit toute l'année. Les déchets doivent être évacués en déchèterie. Il existe des solutions alternatives : broyage, compostage ou encore paillage.



Tout dépôt sauvage

est interdit y compris hors des conteneurs. En cas de non-respect, une amende de 32 à 1500 € suivant le type de dépôt sera appliquée au contrevenant.



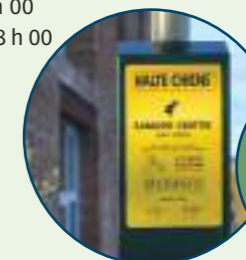
Nuisances sonores

Vivre en paix avec ses voisins, n'oublions pas que nous ne sommes pas seuls et pensons à nos voisins !

- Jours ouvrables : 8 h 30 - 12 h 00 et 14 h 30 - 19 h 30
- Samedis : 9 h 00 - 12 h 00 et 15 h 00 - 19 h 00
- Dimanches et jours fériés : 10 h 00 - 12 h 00 et 16 h 00 - 18 h 00

Je garde ma commune propre avec les bornes de propreté canines

- Vieux stade
- Rue du Vigé (proche banc)
- Esplanade de Verdun
- La Poste (entrée et en bas de l'espace vert)
- La Mairie (côté boîte à livres)
- Rue Jean Jaurès (côté rond-point des Pélissières)



Une maintenance est assurée tous les 15 jours.

Révision des tarifs

À compter du 1^{er} janvier 2023, le tarif des salles municipales augmentera pour les particuliers. La location reste gratuite pour les besoins communaux et les associations boulocaines ou comprenant une représentation boulocaine. La municipalité a fixé les tarifs suivants :

Salle des Fêtes :

Administrés de la commune :

- Journée en semaine : 100 € / Week-end : 250 €

Associations extérieures à la commune

Particuliers non boulocains

- Journée en semaine : 250 € / Week-end : 550 €
- Caution pour dégradation du matériel et de la salle : 700 €
- Caution pour non-réalisation du ménage (salle, mobilier et équipements) : 300 €

Atelier d'art :

- Administrés de la commune : 25 € par week-end
- Associations extérieures à la commune
- Particuliers non boulocains : 40 € par week-end

Presbytère :

► Salle Garonne :

- 1 heure : 12 €
- 1/2 journée : 30 €
- 1 journée : 50 €
- 1 mois : 500 €

► Salle Pyrénées :

- 1 heure : 15 €
- 1/2 journée : 40 €
- 1 journée : 60 €
- 1 mois : 500 €

Prêt du vidéoprojecteur : 20 € pour la journée

Caution générale : 200 €

Caution ménage : 50 €

SABRINA LANES

Adjointe au Maire en charge de la commission "Enfance, vie scolaire, extra-scolaire et PEdt"



FRANCIS BENARROUS

Conseiller Délégué en charge de l'ALAE/ALSH et du Conseil Municipal des Jeunes

Appel à vigilance

Nous remarquons que trop d'enfants connaissent le code d'accès au portillon d'entrée de l'école maternelle. Cette fuite d'information nuit à leur sécurité et cause des difficultés aux agents. Nous rappelons que seuls les parents doivent l'effectuer discrètement pour sortir.

Les enfants évaluent le repas

Le service enfance consulte les grandes sections de l'école maternelle sur le menu du jour. Chaque midi, les chefs de tables sont invités à donner leur appréciation sur le repas. Les plats sont illustrés sur une affiche réalisée quotidiennement. Les critiques culinaires

du jour apposent un smiley heureux, dubitatif ou mécontent sur ce support. Leur regard est important pour l'élaboration des menus. Cette méthode permet de les responsabiliser les enfants dès le plus jeune âge.



La maternelle se mobilise pour Octobre Rose

Les enfants de l'ALAE maternel se sont mobilisés en faveur de la lutte contre les cancers. Ils ont donné un visage à la Belle Rose en décorant la mairie et le rond-point d'Intermarché à l'aide de palettes et de papiers.

Les animatrices ont également impulsé la création de cartes postales à destination des enfants hospitalisés. Ces messages de soutien ont été remis par le maire Serge Terrancle et la

directrice de l'ALAE Maternel Manon Giacomini à Hôpital Sourire.

Depuis 1995, l'association collecte des fonds pour apporter du bien-être aux enfants et aux personnes fragilisées par l'épreuve de la maladie. La présidente Hélène Maller et la vice-présidente Marie-Claude Sudre ont salué le travail de l'équipe maternelle et le talent des jeunes Boulocains.

Chantier jeune du CAJ

Les jeunes du Centre d'Animation Jeunesse ont valorisé la cour de récréation de l'école maternelle. Durant les vacances scolaires, ils ont créé de nouveaux jeux pour les élèves. À l'aide de peintures, l'équipe de volontaires a redonné vie à certains parcours effacés par le temps. Impulsé par la directrice Claire Guénan, ce chantier a duré une semaine.



À noter

Les pré-inscriptions sont ouvertes pour la rentrée scolaire 2023-2024. Le formulaire est disponible sur le site de la mairie de Bouloc dans la rubrique « Enfance & Jeunesse », onglet « école maternelle ou école élémentaire ». Nous vous donnons rendez-vous à l'accueil de la mairie avec votre livret et un justificatif de domicile pour finaliser l'inscription.

Préinscription école maternelle : Pour les parents dont les enfants sont nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020 inclus.

Règlement sur le PAI



Les enfants atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période bénéficient au sein des services municipaux d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) à la demande des parents. Ce dispositif sera signé par les

intervenants pédagogiques et de santé.

Les parents doivent présenter un certificat délivré par un allergologue ou un spécialiste dès la fréquentation de l'enfant à l'école et à l'ALAE. Dans ce cas, les parents fournissent obligatoirement un panier repas à leur enfant s'ils souhaitent qu'ils déjeunent à la cantine scolaire.

Toute allergie ou prise de médicament est soumise au PAI. Les parents devront fournir les médicaments dans leur boîte d'origine à l'ALAE et à l'école.

Si aucune formation n'est nécessaire pour son mode de prise, le personnel peut administrer le médicament aux enfants. Dans ce cas, une autorisation parentale écrite accompagnée de son ordonnance est demandée.

Les agents se réservent le droit de contacter le médecin prescripteur en cas de doute. À noter que le PAI s'établit sur une année scolaire. Son renouvellement est donc nécessaire même si l'état de santé ne note aucun changement.



Atelier équilibre

Le CCAS en partenariat avec Midi-Pyrénées Prévention (M2P) organise des ateliers ouverts aux retraités âgés de 60 ans et plus. Du 24 janvier au 18 avril, les séances collectives auront lieu tous les mardis à la salle des Fêtes de 16 h 00 à 17 h 30.

Ce cycle de 10 séances collectives est animé par des professionnels spécialistes de l'activité physique. L'objectif est de pratiquer ces exercices en toute convivialité.

Vous avez jusqu'au 13 janvier pour vous inscrire auprès d'Anais Palmiero au 05 62 79 94 88.



Repas et coffrets de Noël des aînés

La magie de Noël était également présente à la salle des fêtes. Le repas a eu lieu le dimanche 11 décembre dans la joie et la bonne humeur. Ensemble, ils ont partagé un moment de convivialité au rythme des musiciens.

La distribution des 157 coffrets gourmands se poursuit pour les aînés. La municipalité a maintenu cette option mise en place durant la crise sanitaire. Les bénéficiaires avaient jusqu'au 7 novembre pour faire connaître leur choix de fin d'année. Canard à l'orange, cake et autres gourmandises réjouissent les seniors à domicile.

Atelier Cuisine

L'atelier cuisine réunit les bénéficiaires de l'association *Trèfle à 4 feuilles* ainsi que les travailleurs sociaux de la Mairie et de la Maison des Solidarités de Bouloc. L'objectif est de favoriser la transmission des savoirs individuels à partir des paniers fournis par l'association. Cet instant de partage crée un lien fort entre les participants. Par l'apprentissage de nouvelles recettes, ils redécouvrent ensemble le plaisir de cuisiner. Ce moment de convivialité a lieu une fois par mois à la salle de l'Oustalet.



Les bénéficiaires ravis par leur séjour d'automne

Bilan de l'ANCV

La municipalité a présenté le prochain voyage de l'ANCV. Il aura lieu du 24 juin au 1^{er} juillet à Port-Barcarès (Aude). À l'écoute des bénéficiaires, le CCAS a programmé le séjour en début d'été contrairement aux années précédentes. Durant une semaine, les seniors profiteront du charme de la Côte Vermeille et dégusteront les spécialités audoises et catalanes. De nombreuses activités sont prévues au sein du village : concours de pétanque, quizz, loto, karaoké...

Ce séjour est réservé aux seniors de 60 ans et plus, prioritairement aux Boulocains. Les inscriptions seront ouvertes du 16 janvier au 6 mars prochain.

Tarif pour 8 jours/7 nuits : 410€ sans aide - 230€ avec la subvention



Escale au Phare de Courdouan



Bilan du voyage à Saint-Georges de Didonne

SERVICE AUX USAGERS DE LA CC DU FRONTONNAIS

Une conseillère numérique à votre service !

Laurie, conseillère numérique à la CC du Frontonnais, vous propose des accompagnements individuels sur RDV et des ateliers collectifs, pour vous aider dans vos usages quotidiens du numérique : démarches en ligne, création d'une adresse mail, organiser et gérer vos dossiers, etc...

Les permanences (rendez-vous individuels) ont lieu tous les mardis de 13h30 à 17h30, au bureau du CCAS de Bouloc.

* prise de rdv et inscriptions obligatoires

ATELIERS COLLECTIFS

• 7 février : Utiliser et gérer sa boîte mail

INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS

auprès de Laurie SELVE

06 75 41 89 15
laurie.selve@cc-dufrontonnais.fr





Sobriété énergétique

La municipalité met en place un plan d'urgence sobriété pour lutter contre la hausse des factures énergétiques. Conformément aux préconisations de l'Association des Maires de France, nous appliquons cinq actions sur l'ensemble de nos équipements communaux. Ces dernières sont réalisables à court terme et nécessitent peu d'investissements financiers.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions engagées durant le précédent mandat et dans notre volonté d'aller plus loin pour les prochaines années. Ces mesures contribuent à la transition énergétique liée au changement climatique que nous vivons actuellement.



Nos actions pour lutter contre la hausse des factures énergétiques

1. Installer des dispositifs de régulation des températures

Ces dispositifs permettent de réguler la température des bâtiments communaux. Leur installation est priorisée. Les agents s'assureront de leur bon fonctionnement et du respect des consignes par les utilisateurs.

2. Réguler la température à 19° dans les bâtiments occupés

Conformément à l'application du Code de l'énergie, les bâtiments publics occupés doivent respecter une température de 19° au maximum.

Pour les bâtiments inoccupés tels que les deux salles de l'ancien presbytère, la municipalité applique une température de :

- ▶ 16° maximum pour une inoccupation de 24 à 48 heures,
- ▶ 14° maximum pour une inoccupation supérieure.



3. Isolation de certains bâtiments

Des travaux d'isolation sont entrepris pour supprimer les ponts thermiques de l'enveloppe des bâtiments.

4. Sensibiliser les utilisateurs

5. Diffuser les affiches écogestes

Une campagne de sensibilisation est diffusée dans les équipements municipaux afin de présenter les écogestes aux agents et aux usagers. Une série d'affiches présente un plan d'action simple et efficace à appliquer au quotidien. Imaginée par le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM), cette communication illustre les astuces pour économiser de l'énergie ou encore pour maîtriser une chaleur ambiante.

Des illuminations de Noël moins coûteuses

La période des illuminations de Noël est réduite à trois semaines au lieu de 5 semaines. **Les guirlandes lumineuses sont en LED.** Ces choix réduisent considérablement la facture.





Sécheresse

La commune de Bouloc est très sensible aux phénomènes des sols par gonflement et rétractations des argiles qui constituent notre sous-sol.

Suite à la sécheresse de cet été, beaucoup d'entre vous nous signalent encore des fissures sur leurs habitations.

La commune effectue chaque année la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en communiquant à la Préfecture les dossiers des personnes sinistrées.

Si vous êtes concernés par l'apparition de désordres sur votre habitation, nous vous invitons à vous signaler par courrier adressé à Monsieur le Maire avant le 31 Décembre 2022.

Poursuite de la rénovation de l'éclairage public

L'éclairage public a des impacts négatifs sur la biodiversité nocturne et l'observation des étoiles. En effet, depuis le 27 septembre 2018, un arrêté ministériel encadre les pratiques d'éclairage en France et impose des mesures cohérentes avec les objectifs environnementaux actuels.

Il interdit en particulier à partir de Janvier 2023, les éclairages trop orientés vers le ciel. De plus ; ces lampadaires de type « boule » entraînent une consommation énergétique conséquente pour la commune. Tous les candélabres de ce type seront remplacés par des éclairages de type « LED ». Cette nouvelle tranche concernant les rues de Fomberner, du Petit Pré et de la Voie Ferrée interviendra courant premier trimestre 2023. Cette nouvelle tranche concerne les rues de Fomberner, du Petit Pré et de la Voie Ferrée. Le montant de l'opération est de 75000 € dont 50% est pris en charge par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne. Ces nouveaux lampadaires gagnent en esthétique et

surtout en sobriété énergétique : les ampoules de type LED remplaçant le type SODIUM utilisé aujourd'hui, permettront une économie d'énergie significative.

Notre objectif est de réduire les nuisances lumineuses et les dépenses d'énergie tout en assurant la sécurité des usagers.



Modifications du PLU

Lors de la campagne municipale, l'engagement a été pris de modifier ou adapter certains points du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Celles-ci portent principalement sur la ré-interrogation de certaines règles écrites du PLU en zone U et plus particulièrement l'emprise au sol. D'autres ajustements ponctuels sont prévus : le toilettage des emplacements réservés, la ré-interrogation de l'Orientation d'Aménagement (OAP) du centre-bourg, la modification des repérages des bâtiments agricoles à

protéger et/ou à changer de destination, la correction d'une erreur matérielle et l'ouverture de la zone d'activités en extension de « Pythagore ».

Avec le concours du bureau d'études Paysages, le travail a porté plus particulièrement sur l'augmentation de l'emprise au sol pour les zones UC1 et UC2 ainsi que sur les emprises au sol des bâtiments existants en vue d'assouplir les droits à construire dans cette zone.

Le projet de modification du PLU sera notifié aux Personnes Publiques Associées pour avis et sera ensuite soumis à enquête publique. Celle-ci a pour rôle d'informer les citoyens sur le projet et de leur permettre de s'exprimer.

Extension de la zone « Pélissières 2 »



La zone « Pélissières 2 » située au-dessus d'Intermarché est une zone d'aménagement d'ensemble ouverte à l'urbanisation. Après concertation avec la municipalité, le projet va être réalisé en deux tranches. La première sera composée de lots à bâtir, de logements sociaux et une partie sera dédiée aux locaux professionnels (commerces, services, bureaux). Une fois la première tranche terminée

(65% des permis de construire autorisés), la deuxième tranche qui aura la même composition, pourra être lancée. L'aménageur de la zone « Les Pélissières 2 » est le Groupe Garona et le bailleur social en charge des logements sociaux sera MESOLIA.

Les travaux d'aménagement de la zone « Les Pélissières 2 » ont débuté récemment.

Résidence des Fontaines - Aire de jeu

Le bailleur social Altéal a installé une aire de jeux sécurisée au pied de la résidence des Fontaines.

Cette parcelle sera rétrocédée prochainement à la municipalité.



Aire de jeu vue du dessus

Vous souhaitez en savoir plus ?

Rendez-vous sur www.service-public.fr ou prenez rendez-vous avec le service urbanisme de la mairie par téléphone au 05 62 79 94 94 ou par mail sur urbanisme@mairie-bouloc.fr

Le service urbanisme reçoit sur rendez-vous uniquement :

le lundi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 30,

le mardi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30,

le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00,

le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Le service est fermé le mercredi toute la journée.





Convention de coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité

La Convention de coordination de la Police Municipale et les Forces de Sécurité de l'État a été renouvelée dans l'esprit d'une coopération renforcée, en voici une synthèse :

Signée par le Préfet de Haute-Garonne et par le Maire de Bouloc, après avis du Procureur de la République, elle annule et remplace la convention signée le 28 août 2015.

Ayant pour but principal de renforcer la coopération entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'État, elle précise les modalités de coordination des moyens et d'échange des informations entre ces deux acteurs. Cette nouvelle convention prend en compte la mise en place de la vidéoprotection sur le territoire de la commune :

La PM intervient à juste titre comme la Gendarmerie Nationale (GN) dans le cadre

des ses compétences sur le territoire de la Commune là où se produisent des actes délictueux.

En aucun cas il ne peut lui être confié de mission de maintien de l'ordre.

Le diagnostic local exécuté par les forces de sécurité de l'État fait apparaître comme prioritaires les domaines suivants :

Sécurité routière, lutte contre les cambriolages, lutte contre les dégradations à l'encontre des biens et bâtiments publics, lutte contre la toxicomanie, lutte contre les pollutions et nuisances, prévention aux abords des groupes scolaires, prévention des troubles à la tranquillité publique, protection des centres commerciaux.

La Police Municipale effectue des contrôles routiers et des contrôles de vitesse de manière autonome en informant la Gendarmerie Nationale

ou conjointement avec la Gendarmerie Nationale.

Le responsable de la Gendarmerie et le responsable de la Police Municipale se réunissent régulièrement pour échanger les informations utiles à l'exécution des missions prévues par la présente convention. Des missions de sécurité pourront être effectuées en commun sous l'autorité du représentant des forces de sécurité de l'État. Le Maire devra en être informé.

Dès la mise en place de la vidéoprotection un document précisant les conditions d'accès aux images par les forces de sécurité intérieure sera rédigé et annexé à la convention.

Un rapport est établi au moins une fois par an sur les conditions de mise en œuvre de la présente convention. Il sera communiqué au Préfet et au Maire.

Les travaux destinés à rétablir la circulation à double sens chemin de Saint-Jean dans de bonnes conditions de sécurité qui avaient débuté le 8 août dernier, ont pris fin le 21 novembre. La mise en place de la signalisation a été retardée par les intempéries nécessitant la mise en place d'une signalisation de chantier temporaire. Nous remercions les riverains pour la patience avec laquelle ils ont supporté la gêne engendrée par les travaux.

Cette voie départementale de 650 m de long comporte maintenant une chaussée d'une largeur de 5 m à 5,5 m et un cheminement piétonnier sur trottoir.

La vitesse est limitée à 30 km/h, le contrôle de la vitesse est assuré par la présence de deux chicanes.

La signalisation du carrefour avec la RD 4 sera renforcée par des panneaux lumineux "flashants" sur cette dernière voie.

Fin des travaux chemin de Saint-Jean



Les drones apparaissent dans le ciel boulocaïn

Un drone est un engin volant sans pilote, télécommandé.

Depuis quelques années, cette technologie, auparavant limitée au domaine militaire, s'est développée et apparaissent couramment dans notre espace aérien. Récemment des Boulocaïns se sont plaints d'en avoir vus survoler leur propriété sans préavis et sans que leur propriétaire se soit identifié.

Il nous semble donc utile de rappeler quelques **règles élémentaires de pilotage** de "loisirs".

- ▶ Certaines zones sont interdites au survol, d'autres soumises à autorisation,
- ▶ l'appareil ne doit pas survoler des personnes,
- ▶ respecter les hauteurs maximales de vol (120 mètres de hauteur),
- ▶ ne jamais perdre de vue son appareil et ne pas l'utiliser la nuit,
- ▶ ne pas faire voler son appareil au-dessus de l'espace public en agglomération,
- ▶ ne pas faire voler son appareil à proximité des terrains d'aviation,
- ▶ ne pas survoler de sites sensibles ou protégés : centrales nucléaires, terrains militaires, réserves naturelles...

▶ respecter la vie privée des autres, en ne diffusant pas les prises de vue sans l'accord des personnes concernées, et en n'en faisant pas une utilisation commerciale,

▶ vérifier dans quelles conditions on est assuré pour la pratique de cette activité,

▶ vous devez avoir au moins 14 ans pour piloter un drone, sauf si vous l'avez construit vous-même et s'il pèse moins de 250 grammes ou si vous êtes accompagné d'un télépilote d'au moins 16 ans.

Plus l'appareil est lourd plus la réglementation est contraignante, de nouvelles règles interviendront à partir de janvier 2023.

À noter

Si vous désirez manipuler un de ces engins nous vous recommandons de vous renseigner précisément sur la réglementation auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

Si le survol de votre propriété par un drone non identifié vous inquiète, faites le "17" (Gendarmerie Nationale).

Homogénéisation de la zone « 30 km/h »

Au fil des années des limitations de la vitesse des véhicules à 30 km/h ont été mises en place dans l'agglomération de Bouloc. Justifiées par une « zone 30 km/h » ou par le passage sur des plateaux surélevés destinés à contraindre les conducteurs à ralentir elles se succédaient de façon discontinue. En mai 2021 nous vous annonçons notre souhait

de revoir, en coordination avec la CCF, cette signalisation afin d'y amener davantage de cohérence et de continuité limitant ainsi la vitesse à 30 km/h.

Pour des raisons techniques et budgétaires nous avons dû repousser la mise en place de cet aménagement qui sera réalisé au début de l'année 2023.

Sécurité des écoliers

En raison de l'augmentation de la densité de la circulation routière et du manque de civisme de certains conducteurs la municipalité renforce la sécurité aux abords des écoles et des points d'accès aux bus de transport scolaire :

▶ **Une signalisation lumineuse "flashante" sera mise en place rue de la Violèze de part et d'autre du parking de l'école maternelle sur le modèle de celle mise en place il y a un an rue J.Jaurès aux abords de l'école élémentaire.**

Nous rappelons que la Police Municipale est présente chaque jour aux heures d'entrée et de sortie des classes.

▶ **Route de fronton à hauteur du chemin des Praynets la signalisation de l'arrêt de bus scolaire en venant de Fronton sera renforcée et un cheminement sera réalisé améliorant l'accès au chemin de Praynets.**

Réfection de la chaussée rue du Mas



rue du Mas

Informations utiles

La bibliothèque est un lieu ouvert à tous, sans condition. Vous pouvez venir vous installer, lire sur place, échanger et rencontrer. Pour emprunter, il suffit de vous inscrire. Vous pouvez emprunter 11 documents de votre choix, par carte d'abonné.

Horaires d'ouverture :

le mardi et le vendredi
de 15 h 00 à 19 h 00,

le mercredi
de 14 h 00 à 19 h 00,

le samedi
de 10 h 00 à 12 h 00.

Sur le site <https://bibliotheque.mairie-bouloc.fr> retrouvez les dernières nouveautés, les collections (coups de cœurs et magazines) mais aussi les événements à venir.

Fermeture des vacances de Noël :

du 24 décembre
au mardi 3 janvier inclus

MARIA RUBIO

Conseillère Déléguée aux
"Sports, culture, loisirs, communication et vie associative"



Le coup de cœur de la bibliothèque

Regarde dans la nuit

de Emiri Hayashi

Regarde dans la nuit... et suis ce petit chat noir au doux pelage qui te servira de guide... Imagine que chaque page tournée n'est autre qu'un nouveau quartier de ta ville qui te projette plus loin, vers de nouvelles découvertes... Tu pourras voir la lune qui brille, deux grands yeux curieux, trois fenêtres illuminées, quatre phares qui éclairent la route, cinq petites lucioles, puis, enfin, comme un bouquet final, plein d'étoiles qui scintillent de mille feux. Le texte est tout doux, pour accompagner le coucher par exemple. Le



lecteur suit avec intérêt le petit chaton avec ce velours agréable au toucher, le fluo qui dénote et l'argenté qui brille dans la nuit. À mettre dans toutes les petites et grandes mains.



GILBERT ESTAMPE

Adjoint au Maire en charge de la commission
"Cérémonies"

Le 104^e anniversaire du 11 novembre 1918

Les boulocains étaient nombreux à rendre hommage aux héros de la Grande Guerre lors du 104^e anniversaire du 11 novembre 1918. Cette commémoration a été marquée par l'émouvante interprétation de la chanson « Éclairs d'acier, nos rêves volés » par les élèves de CM1 de l'École Élémentaire Antoine Bernès.

Le maire Serge Terrance, accompagné d'enfants des écoles, a déposé des gerbes au cimetière et au Monument aux Morts au nom du Conseil Municipal.



Le maire Serge Terrance salue les enfants pour leur interprétation

Le Père Noël s'invite au marché

Le Père Noël sera présent le dimanche 18 décembre de 10 h 00 à midi sur le parking de la maison des associations. Photos et friandises sont au programme de cette matinée enchantée. Plusieurs exposants présenteront leur produit saux côtés des commerçants habituels.

Les photos sont gratuites. Elles sont uniquement en format numérique et à retrouver sur la page Facebook @lesmarchesdebouloc et @boulocmaville. L'autorisation parentale est obligatoire.

Les Nuits de la lecture

La bibliothèque municipale de Bouloc participe à la 7^e édition des Nuits de la Lecture. Du 18 au 21 janvier 2023, des animations seront proposées autour de la thématique nationale de la peur.

Le programme détaillé :

► Escape Game

Mercredi 18 janvier 2023 à 18 h 00
Samedi 21 janvier 2023 à 10 h 30

Une équipe de cinq personnes par animation à partir de 6 ans (dont au moins 1 adulte).

Sur réservation / Animation gratuite

► Soirée pyjama

Vendredi 20 janvier 2023 à 18 h 00
Durée des lectures : 30 - 40 min

Rendez-vous à la bibliothèque pour écouter des histoires en compagnie de votre doudou et en pyjama ! La lecture sera suivie d'un petit « apéritif convivial ».

20 personnes maximum (enfants + accompagnants)

Sur réservation / Animation gratuite



Céline et Blandine organisera « L'Escape Game » jusqu'en juin prochain

Les 20 ans de la bibliothèque municipale

En octobre dernier, la bibliothèque municipale a fêté son 20^e anniversaire. Les deux bibliothécaires Céline et Blandine poursuivent les célébrations jusqu'à la fin de l'année scolaire. Suite à l'engouement rencontrée pendant les vacances de la Toussaint, de nouvelles dates « Escape Game » sont prévues durant la première semaine des vacances de Noël. Petits et grands devront résoudre la fameuse énigme sur la future médiathèque.

Ce projet culturel trace la ligne des festivités. La bibliothèque vous pose la question suivante : « Comment imagineriez-vous votre future médiathèque ? ».

Un cahier de suggestions est à votre disposition à la bibliothèque. Nous vous invitons à l'alimenter par vos idées, dessins, photos...



Le spectacle de Noël séduit les enfants

Les festivités de fin d'année ont débuté ce dimanche 4 décembre à la salle des fêtes par le traditionnel spectacle de Noël. De nombreuses familles ont assisté au « Voyage de Gouttelette et Lolo » joué par la compagnie du « Théâtre des Cinq Jardins ». Les deux comédiennes

sensibilisent les spectateurs sur le bouleversement climatique. Leur univers poétique a séduit petits et grands.

L'après-midi s'est terminé autour d'un goûter gourmand. Chaque enfant a reçu un sachet de papillotes comprenant un Père Noël en chocolat.

Beau début de saison pour le VBB

Le VBB retrouve le même rythme que durant la saison 2018-2019. Une forte demande des catégories de jeunes entre 8 et 13 ans a permis de régénérer le vivier de l'école de basket qui comptera désormais plus de 110 enfants.

Cette nouvelle dynamique s'est établie autour de l'école de mini basket grâce au travail et au dynamisme remarquable de la responsable Céline et de l'infatigable animatrice Christine. Chez les jeunes de 14 à 18 ans, l'enthousiasme règne toujours autour des équipes avec de grands espoirs fondés autour des cadets U17 entre autres.

Côté seniors, l'équipe garçons a été en grande partie renouvelée suite à la pandémie. L'arrivée de nombreux jeunes U20 donne un nouveau souffle à la section. En parallèle, une page se tourne avec l'arrêt de l'équipe féminine fanion en championnat de France et le redémarrage en régionale. Toutefois, une nouvelle force renaît autour de la création de l'équipe senior fille 2.

Les résultats du week-end sont à consulter sur le nouveau site du club vbb-basket.fr

Contacts :
Bernard Pénavayre (Président) : 06 80 57 35 92
Laurent Viacelli (communication) : 06 59 66 96 02

Nouveau bureau de la Joie de Vivre

L'association a élu un nouveau bureau lors de la dernière assemblée générale extraordinaire. Depuis septembre dernier, l'équipe dirigeante a à cœur de dynamiser le club des aînés par l'organisation de nombreuses activités. Les adhérents se réunissent régulièrement à la Maison des Associations pour partager des instants créatifs ou simplement des moments de convivialité.

L'ARHB intègre désormais la Joie de Vivre pour continuer son travail remarquable



sur la valorisation du patrimoine boulocaïn. D'ores et déjà, l'année 2023 s'annonce riche en événement : loto, thés dansants, sorties à la journée, initiation à la généalogie...

Contact :
Présidente, Renée Clavié : 06 74 99 32 32

Donner son sang sauve trois vies

Donner son sang est un cadeau incommensurable pour de milliers de personnes fragilisées.

À l'approche des fêtes de fin d'année, l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles



organise deux après-midi de collectes à la Salle des Fêtes. Elles auront lieu le mercredi 14 et le jeudi 15 décembre de 14 h 00 à 19 h 00.

1000 dons sont nécessaires quotidiennement pour répondre aux besoins des malades.

Afin de préparer au mieux sa venue, l'association préconise de réaliser son aptitude de don via le site mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr. Cette plateforme permet également de prendre rendez-vous en ligne si vous êtes aptes au don. Les bénévoles vous guideront le jour J et vous offriront une collation à la fin de la collecte.



MARIA RUBIO

Conseillère Déléguée à la "Vie associative"



Défilé pour la FCPE

La FCPE a organisé un défilé de « petits monstres » pour fêter Halloween. Les enfants déguisés ont déambulé dans

les rues de Bouloc avant de rejoindre la salle des fêtes. Une boum a endiablé la piste. Les enfants se sont amusés jusqu'à 21 h 00. L'association remercie les commerçants et les habitants pour leur générosité en friandises.

Événement pour l'AOSPM



L'Association d'Œuvres Sociales du Personnel Municipal a élu deux nouveaux

co-présidents : Émilie Leite-Turpin et Jérôme Penchenat. Animée par la nouvelle équipe, l'AOSPM a organisé la première soirée « Bouloc en Scène » à la salle des fêtes. Dès 9 h 30, les bénévoles étaient à l'œuvre pour la préparation des crêpes et l'installation de la buvette. Ceux-ci ont servi assiettes de tapas, bières et boissons non alcoolisées toute la soirée. Les groupes Why Not et Les Rois de Rien ont enflammé la foule de spectateurs.

Voyage de la Fraternelle

L'association La Fraternelle Boulocaïne a effectué un voyage en Normandie. Durant 6 jours, 33 personnes ont découvert cette magnifique région chargée d'histoire. La visite de nombreux

sites a ponctué ce circuit sous un soleil radieux : le Mont Saint-Michel, Étretat, les plages du Débarquement, la Côte Fleurie... Les adhérents sont revenus ravis par ce séjour.



Téléthon

Plusieurs associations boulocaïnes se sont réunies en faveur du Téléthon. Plus de 120 inscrits ont participé au repas organisé le 3 décembre à la salle des fêtes. Dès la veille, les bénévoles ont préparé avec soin les chevreuils farcis accompagnés d'haricots. À l'heure de l'apéritif, les Bottes de Bouloc ont réalisé une démonstration de country. En parallèle, cette journée festive a été animée au complexe sportif grâce au concours de pétanque du Cochonnet Boulocaïn et aux démonstrations de karaté proposées par Karaté Club.

Pause lecture



La 8^e édition du Salon littéraire Pause Lecture a rencontré un vif succès le 6 novembre dernier. Trente auteurs ont présenté leur dernier ouvrage et partagé leur passion avec les visiteurs. Dès l'ouverture, le maire Serge Terrancle a salué les exposants et félicité la présidente Béatrice Salesses pour son organisation. Dans l'après-midi, les enfants ont joué un texte devant un parterre conquis.

La Belle Rose



Près de 350 personnes ont participé à la manifestation solidaire La Belle Rose. Dès 6 h 00, les bénévoles ont installé le « village départ » au complexe sportif. Équipés du traditionnel t-shirt rose, ils étaient présents sur l'ensemble des deux parcours pour ravitailler et veiller au bon déroulement des épreuves. L'air frais automnal n'a pas découragé les marcheurs, randonneurs et coureurs. Peu avant 10 h 30, les premiers ont franchi la ligne d'arrivée sous les applaudissements des spectateurs. Les jeunes du Centre d'Action Jeunesse ont remis à chaque participant un cadeau offert par la Région. Sur le terrain d'honneur, les jeunes sportifs se sont échauffés comme les grands sous l'impulsion du coach du BAG. Plusieurs associations étaient présentes



La course des enfants



Pot de l'amitié offert par la municipalité



afin de sensibiliser le grand public à la place de la femme dans notre société : exposition sur les cycles menstruels, le mouvement solidaire Lovely Solidarity, l'association régionale de Socio-Esthétique.

Cette troisième édition a permis de récolter 3100 € en faveur de l'association Dépistage des Cancers, Centre de Coordination Occitanie. Le BAG remettra prochainement le chèque à la présidente Dr Marie Bichara.



Guillaume de Almeida Chaves (Conseiller régional), Serge Terrance (Maire de Bouloc), Jean-François Portarrieu (Député) et Nicolas Le Cheviller (Suppléant du Conseil Départemental)



Échauffement mené par les coaches du BAG



SABRINA LANES

Référente du groupe communal "Vie économique"

Jean-Philippe Beziat présente le camion du Rallye Raid Dakar

L'entrepreneur Jean-Philippe Béziat a présenté le camion du rallye RAID Dakar aux jeunes de l'ALAE Élémentaire. Ce camion s'élancera prochainement sur les routes de « la Diagonale des Sables ». Du 31 décembre au 15 janvier, l'enfant du pays effectuera 14 étapes à travers l'Arabie Saoudite. Impressionnés par la hauteur du véhicule, les jeunes sont montés à bord le temps de la photo de groupe. Le maire Serge Terrance a salué le dirigeant qui portera les couleurs boulocaines sous le numéro 1200.



Tacos Bouloc



Un nouveau restaurant s'est installé à l'entrée de la commune. Situé au 4A rue Jean Jaurès,

le chef présente une carte de restauration rapide accessible à tous. Le menu propose des kebabs, tacos, burgers et autres plats à emporter. L'établissement est ouvert du lundi au jeudi et le samedi de 11 h 00 à 14 h 30. Le service du soir est assuré tous les jours de 18 h 00 à 23 h 00. La livraison est possible via la plateforme Uber Eats.

l'info en +

Facebook : [tacosbouloc](#)
09 83 80 15 94
tacosbouloc@gmail.com

Des salles à disposition des professionnels

La municipalité met à disposition des professionnels de la commune de Bouloc deux salles situées à l'ancien presbytère. La **salle Garonne** et la **salle Pyrénées** sont équipées de WIFI gratuite et disposent de plusieurs places de parking à proximité.

Les deux salles sont au rez-de-chaussée avec un accès extérieur PMR.

Le formulaire d'inscription ainsi que le règlement intérieur sont disponibles sur le site internet dans la rubrique « Économie & Tourisme », onglet « Location de salles ».



Faites-vous connaître

Les panneaux lumineux appellent quotidiennement les entreprises à se faire connaître auprès de l'accueil. Leur enregistrement nous permet de vous ajouter sur nos supports de communication physiques et digitaux.

Nous pouvons ajouter votre activité sur notre site internet, dans le guide pratique et parler de votre entreprise dans le prochain bulletin municipal.

Les professionnels sont également conviés aux réunions proposées par le groupe de travail communal « Vie économique ».

Sirius Assurances



Sirius Assurances a ouvert ses portes le 18 novembre dernier. Situé au 9 rue du château, le cabinet de courtage propose des solutions d'assurance et d'assistance adaptées à vos besoins. Votre conseillère vous présentera des offres sur mesure pour votre habitation, véhicules, santé & prévoyance ou professionnels.

l'info en +

06 50 19 53 15
lionelle.b@sirius-assurances.com

Si bouloc m'était conté

Découverte de peintures murales

Par l'Association de Recherches Historiques de Bouloc : L'ARHB

La dépose du retable a permis de constater que le mur d'axe du chœur présentait les restes de deux décors peints superposés. Ils sont fort lacunaires et les parties subsistantes peu lisibles.

Du décor le plus ancien, réalisé à la détrempe sur un crépi à la chaux, seule une bande rectangulaire horizontale reste discernable. Elle est occupée par une rangée de personnages placés sur un fond rouge et dont celui du centre est de face. Il pourrait s'agir d'une représentation de la Cène, peut-être réalisée lors de la reconstruction de 1514. D'après le texte de J.M. Lassure « Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France ».

Les éléments subsistants montrent que le second décor, également à la détrempe, et pour lequel seuls le blanc et le noir ont été utilisés, était au moins en partie compartimenté. Les mêmes motifs, répétés de chaque côté du mur, sont contenus dans un panneau rectangulaire dont le cadre est tracé en blanc.

Un personnage féminin voilé est représenté en buste dans le médaillon occupant le panneau inférieur. Même à droite où il est le mieux conservé, les traits de son visage sont pratiquement effacés.

Au-dessus du personnage, des tissus flottants noués occupent l'espace entre le médaillon et la bordure du panneau. On ne distingue que la partie inférieure du décor (un tissu formant un enroulement, semble-t-il) que comportait le panneau également rectangulaire mais plus étroit surmontant le précédent.



Les éléments comparatifs manquent pour identifier avec certitude le personnage des médaillons (Vierge de Pitié ?) et dater précisément ce décor.

D'après le texte de J.M. Lassure « Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France ».



À l'époque qui suit la guerre de Cent Ans, la Grande peste et leurs désastres, la France élève de nombreuses églises dédiées à Notre Dame de Pitié.

Après avoir été consacrée à Saint Pierre, notre église porte pendant 4 siècles le nom de Notre Dame de Pitié avant de devenir Notre Dame de L'Assomption au XIX^e siècle.

De nombreux artistes sculptent des Piétas (Vierges de douleur portant le corps de Jésus). Le voile qui retombe sur le front du personnage féminin de droite nous fait penser à ces Vierges de Pitié.

Nous sommes toujours à la recherche de documents et informations pour compléter notre travail : anecdotes, actes notariés, factures, cartes postales, photos... Si vous en possédez, merci de prendre contact avec nous par téléphone au 05 61 82 03 70 ou par mail sur marie.est@orange.fr À bientôt



«Bouloc, les nouvelles» est édité par la Mairie de Bouloc • accueil@mairie-bouloc.fr • www.mairie-bouloc.fr • 05 62 79 94 94

Directeur de la publication : Serge TERRANCLE • Responsable de la publication : Service communication

Conception graphique, réalisation : Charlotte Jubelin • Impression : Ménard Imprimerie

EXPRESSION MAJORITAIRE

Le président Emmanuel Macron a annoncé le 27 novembre son objectif de développer un transport ferroviaire du quotidien, de type RER, dans 10 métropoles françaises: il s'agit de faire en sorte que dans les grandes métropoles françaises, aujourd'hui congestionnées, les personnes qui ont des trajets pendulaires puissent les faire sans voiture, grâce à ces "RER métropolitains". Ce qui en fin de compte favorisera la transition énergétique.

Ça bouge également dans ce domaine du côté de l'association "Rallumons l'étoile" porteuse du projet de RER Toulousain. Celle-ci lance une grande enquête avec l'aide des étudiants de Toulouse Jean-Jaurès.

La municipalité adhère à l'association "Rallumons l'étoile" car elle est favorable à la création d'un RER Toulousain, cohérente avec le souhait de voir s'étendre la compétence mobilité et qui présente plusieurs avantages:

Ce réseau permettra une liaison rapide vers Toulouse et d'autres moyens de transport tels que la future ligne LGV ou la nouvelle ligne de métro M3 en cours de construction. Le cadencement élevé des trains envisagé permettra un gain de temps pour les usagers de Bouloc et des communes du Frontonnais, ce qui incitera à moins utiliser les véhicules personnels, désengorgeant les routes, y amenant plus de fluidité et réduisant les risques d'accident.

Sa souplesse d'utilisation limitera les inconvénients de la Zone à Faible Emission (ZFE) qui se met en place sur l'agglomération Toulousaine et qui limitera les possibilités d'accès de certains véhicules.

Enfin ces nouvelles liaisons ferroviaires sont en accord avec les principes de la COP 27 et l'objectif de baisse des émissions de CO2.

Les études encours sur la faisabilité financière et technique ne sont pas de la compétence de la Municipalité mais celle-ci suit les propositions de l'association à ce

sujet et leur compatibilité avec les attentes des Boulocaïns.

Afin d'évoquer cette question et bien d'autres, le groupe majoritaire vous convie à une rencontre autour d'un café sur l'esplanade de Verdun le dimanche 8 janvier à partir de 09 heures.

**le groupe majoritaire
« Bouloc Ensemble »**

EXPRESSION MINORITAIRE

Urbanisme

L'opération Promologis (Chemin de Geordy) a été instruite sur le PLU 2005 et non sur celui de 2018 comme mentionné dans le « Bouloc les nouvelles » de septembre 2022. L'ancienne équipe municipale a obtenu le fait de préserver plus d'arbres et la rétrocession de 3942 m² appartenant au séchoir pour créer une zone verte plus importante. La rétrocession a été actée sous le mandat actuel.

Sur l'opération OPH (Ancien Gam Vert) la reprise des zones urbanisées fait que l'on a une densité plus forte sur moins de m².

On a perdu

les connexions entre les voiries qui auraient pu soulager le carrefour central, le RAM a été supprimé car soit disant non financé ce qui est faux puisqu'il était inscrit dans le projet Bourg Centre validé en décembre 2018 par la Région, et le futur centre médical semble avoir perdu toute son ambition. Nous n'avons plus qu'un seul médecin sur Bouloc. Le Dr Kharoubi est parti sur Villeneuve les

Bouloc juste parce qu'il y avait un centre médical avec des moyens mis en oeuvre par la municipalité. Mr Gallinaro, Maire de Villeneuve a su créer les conditions pour la venue de 2 médecins.

Proposition de la liste minoritaire pour le prochain budget au Maire et à la liste majoritaire : **Mettre à l'ordre du jour une délibération pour baisser les taux de la taxe foncière**

Les taux de la taxe foncière sur les propriétaires relèvent de la compétence du Maire. Les taxes économiques sur les entreprises sont votées aujourd'hui au niveau de la CCF et doivent aussi baisser.

Les valeurs locatives qui servent de base de calcul à la taxe foncière pour 2023 devraient suivre l'indice des prix à la consommation. Cette règle, qui est préservée dans le projet de Loi de Finances 2023, n'empêche pas les maires de faire un geste pour les propriétaires, dit le gouvernement.

Pour 2023, les bases locatives cadastrales devraient augmenter de 7%, le gouvernement

se défausse sur les maires alors qu'un amendement proposé par un député voulait la limiter à 3,5%.

Aujourd'hui tous les Français s'accordent sur le fait que les taux d'imposition sont élevés. Les aberrations de l'indexation du prix de l'électricité sur le gaz nous conduit à payer plus cher notre électricité et l'aberration de l'indexation de la taxe foncière sur l'inflation nous conduit à la double peine pour les administrés inflation et impôts locaux en hausse. Pour Bouloc nous ne voulons pas de cette double peine et demandons à Mr Terrancle qui, quand il était dirigeant Sud Rail, défendait les salariés de la SNCF, de prendre aujourd'hui la défense de ses administrés pour leur pouvoir d'achat en baissant les taux de la taxe foncière sur notre commune.

Nous demandons aussi un débat au sein de la CCF pour que les entreprises ne soient pas sujettes à cette augmentation.

**le groupe minoritaire
« Bien vivre à Bouloc »**

Le conseil municipal
et le personnel communal
vous souhaitent

Joyeux Noël
Meilleurs
voeux

VOEUX DU MAIRE

20h

**VENDREDI
13 JANVIER**

Salle des fêtes



MAIRIE DE BOULOC

mairie-bouloc.fr